

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1148

13 juin 2006

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| Aladin Holding S.A., Luxembourg .....           | 55096 | xembourg .....                                  | 55092 |
| Albin West S.A.H., Luxembourg .....             | 55098 | Elsa S.A.H., Luxembourg .....                   | 55088 |
| Alinvest Holding S.A., Luxembourg .....         | 55103 | Eperlan Participations S.A., Luxembourg .....   | 55098 |
| Alpine Foreign Investments S.A., Luxembourg ... | 55090 | Espirito Santo International S.A., Luxembourg-  |       |
| Amberlux S.A.H., Luxembourg .....               | 55088 | Kirchberg .....                                 | 55097 |
| AP Portland 10, S.à r.l., Luxembourg .....      | 55075 | Falkland S.A.H., Luxembourg .....               | 55096 |
| AP Portland 2, S.à r.l., Luxembourg .....       | 55068 | Fareale S.A., Luxembourg .....                  | 55097 |
| AP Portland 2, S.à r.l., Luxembourg .....       | 55068 | Ficino S.A.H., Luxembourg .....                 | 55088 |
| AP Portland 3, S.à r.l., Luxembourg .....       | 55058 | Fideos S.A., Luxembourg .....                   | 55084 |
| AP Portland 7, S.à r.l., Luxembourg .....       | 55085 | Finley, S.à r.l., Luxembourg .....              | 55069 |
| AP Portland 9, S.à r.l., Luxembourg .....       | 55077 | Finprint S.A., Luxembourg .....                 | 55065 |
| Arcelor S.A., Luxembourg .....                  | 55090 | Gef Real Estate Holding S.A., Luxembourg .....  | 55103 |
| Athena Venture Capital Holding S.A., Luxem-     |       | Gestion Hôtelière Int. S.A., Bettemburg .....   | 55080 |
| bourg .....                                     | 55092 | Gilux S.A., Heinerscheid .....                  | 55086 |
| Auberge du Lac, S.à r.l., Machtum .....         | 55060 | Hipermark Holding S.A., Luxembourg .....        | 55089 |
| Auberge du Lac, S.à r.l., Machtum .....         | 55061 | Hirschmann Electronics Holding S.A., Luxem-     |       |
| Aughi S.A., Luxembourg .....                    | 55075 | bourg .....                                     | 55064 |
| AZ Trading S.A., Luxembourg .....               | 55058 | Hubble Holding S.A., Luxembourg .....           | 55099 |
| Beausite Beringen S.A., Luxembourg .....        | 55059 | Icare S.A.H., Luxembourg .....                  | 55100 |
| Binoculus S.A., Luxembourg .....                | 55103 | Instal S.A., Luxembourg .....                   | 55095 |
| Biopart S.A., Luxembourg .....                  | 55090 | Intergarden S.A., Luxembourg .....              | 55087 |
| C.C.M. (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....      | 55102 | Just Properties S.A., Luxembourg .....          | 55062 |
| Café Central, S.à r.l., Rumelange .....         | 55075 | Kantrade, S.à r.l., Luxembourg .....            | 55085 |
| Camden Town Investment S.A., Luxembourg ...     | 55068 | Kegworth S.A., Luxembourg .....                 | 55101 |
| Canreal S.A., Luxembourg .....                  | 55102 | Lagon 120 S.A., Dudelange .....                 | 55066 |
| Caradog Holdings S.A., Luxembourg .....         | 55064 | Lamaco S.A.H., Luxembourg .....                 | 55096 |
| CDA Luxembourg S.A., Luxembourg .....           | 55060 | Langonnaise S.A.H., Luxembourg .....            | 55102 |
| Centauro Participations S.C.A., Luxembourg ...  | 55101 | Loofinlux S.A., Luxembourg .....                | 55093 |
| Chablis S.A., Luxembourg .....                  | 55089 | LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion     |       |
| CIC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....      | 55076 | et de Capitalisation S.A.H, Luxembourg .....    | 55104 |
| CIC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....      | 55076 | Lubrizol Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..... | 55077 |
| CIC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....      | 55076 | Magist S.A., Luxembourg .....                   | 55100 |
| CIC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....      | 55076 | Micheline Invest S.A.H., Luxembourg .....       | 55066 |
| COGINPAR, Compagnie Générale d'Investisse-      |       | Midi Investissements S.A., Luxembourg .....     | 55077 |
| ments et de Participations S.A.H., Luxembourg . | 55094 | Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg .....       | 55090 |
| COPLA-Consortium de Placements S.A.H., Lu-      |       | Müller & Weygandt Holding, S.à r.l., Luxembourg | 55065 |
| xembourg .....                                  | 55095 | Ned Rent Invest and Exploitation S.A., Luxem-   |       |
| Cuzinco S.A.H., Luxembourg .....                | 55094 | bourg .....                                     | 55059 |
| Doremi S.A.H., Luxembourg .....                 | 55089 | Netrimo Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxem-     |       |
| Elite Model Management Luxembourg S.A., Lu-     |       | bourg .....                                     | 55085 |

|   |              |   |              |
|---|--------------|---|--------------|
| <b>Netrimo Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg</b> .....  | <b>55086</b> | <b>Sixt S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>55088</b> |
| <b>Omnium Européen d'Entreprises S.A.H., Luxembourg</b> ..... | <b>55094</b> | <b>Société de Développements et d'Investissements (S.D.I.) S.A.H., Luxembourg</b> ..... | <b>55098</b> |
| <b>Orfeuilles S.A., Luxembourg</b> .....                      | <b>55102</b> | <b>Société de Participations Filunor S.A., Luxembourg</b> .....                         | <b>55104</b> |
| <b>PAM (L), Sicav, Luxembourg</b> .....                       | <b>55093</b> | <b>Suvian S.A.H., Luxembourg</b> .....  | <b>55097</b> |
| <b>Parinfin S.A.H., Luxembourg</b> .....                      | <b>55096</b> | <b>Teamworks Europe S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>55083</b> |
| <b>Paris Invest S.A., Luxembourg</b> .....                    | <b>55081</b> | <b>Tower Holdings S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>55059</b> |
| <b>Partin S.A.H., Luxembourg</b> .....                        | <b>55095</b> | <b>Velafi Holding S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>55086</b> |
| <b>Pecana S.A., Luxembourg</b> .....                          | <b>55104</b> | <b>Vibora S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>55100</b> |
| <b>Prairie Management S.A., Luxembourg</b> .....              | <b>55086</b> | <b>Vionnelle Holding S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>55094</b> |
| <b>Prairie Management S.A., Luxembourg</b> .....              | <b>55092</b> | <b>Vontobel Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....   | <b>55087</b> |
| <b>Radix Holding S.A., Luxembourg</b> .....                   | <b>55100</b> | <b>Wainbrom Holding S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>55097</b> |
| <b>Realpart S.A., Luxembourg</b> .....                        | <b>55099</b> | <b>World Promotion Company S.A., Luxembourg</b> ..                                      | <b>55099</b> |
| <b>(Les) Rossignols S.A. 1850, Luxembourg</b> .....           | <b>55101</b> | <b>Xedoc Holding S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>55063</b> |
| <b>Seacat S.A., Luxembourg</b> .....                          | <b>55093</b> | <b>Zondor S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>55098</b> |

**AP PORTLAND 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 71.273.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(028378/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**AZ TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.356.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2006*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 mars 2006 que:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Luc Schaus de son mandat d'administrateur, avec effet au 19 octobre 2005.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Claude Werer de son mandat d'administrateur, avec effet au 17 février 2006.

4. L'assemblée décide de nommer, avec effet au 19 octobre 2005, François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. L'assemblée décide de nommer, avec effet au 17 février 2006, Monsieur Olivier Assa, économiste, né le 12 février 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

6. L'assemblée décide de révoquer la société ELIOLUX S.A. de son mandat de commissaire aux comptes. Elle décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 22.668, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

AZ TRADING S.A.

J.-P. Arens / F. Georges

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028600//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**BEAUSITE BERINGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 87.426.

Société constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire, Luxembourg le 16 mai 2002 publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1145 du 30 juillet 2002.

Assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social, le 7 mars 2006 à 11 heures.

*Conseil d'Administration et Commissaire:*

Selon une résolution adoptée par l'Assemblée, le mandat des Administrateurs et du Commissaire est renouvelé pour la durée d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2007.

*Conseil d'administration:*

Monsieur Victor Kneip, Administrateur de Société, demeurant 12, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Président-directeur général;

Monsieur Robert Kneip, Administrateur de Société, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur;

Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Société, demeurant 18, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur.

*Commissaire:*

Robby Jhari, chef comptable, demeurant 1, rue de la Forêt, L-6166 Ernster, Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05824. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028040//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

**NED RENT INVEST AND EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 84.945.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Signature.

(028090//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

**TOWER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 31.609.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 16 mars 2006*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 16 mars 2006 que:

1) Le mandat des administrateurs Moustafa Achour, Mohamed Habbab et Sami Habbab a été renouvelé pour une période expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008, approuvant les comptes annuels de 2007.

Monsieur Iyad Malas a été nommé comme administrateur pour une période expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008, approuvant les comptes annuels de 2007.

Le conseil d'administration se compose dès lors des personnes suivantes:

- Monsieur Moustafa Achour, homme d'affaires, demeurant rue Justinien, Kantari, Beyrouth, Liban, Administrateur A;
- Monsieur Mohamed Habbab, homme d'affaires, demeurant à Piyalepasa Blv. Kastel Is Merkezi, Kasimpasa 34440, Istanbul, Turquie, Administrateur B;

- Monsieur Sami Habbab, homme d'affaires, demeurant à Piyalepasa Blv. Kastel Is Merkezi, Kasimpasa 34440, Istanbul, Turquie, Administrateur B;
- Monsieur Iyad Malas, homme d'affaires, demeurant Immeuble Malas, rue Amin Takieddine, Tallet Al-Khayat, Beyrouth, Liban, Administrateur A.

2) Le mandat d'INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 29.501, comme commissaire aux comptes et comme réviseur d'entreprises, est renouvelé pour une période expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008, approuvant les comptes annuels de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028071/280/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

55060

**CDA LUXEMBOURG, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 86.504.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme CDA LUXEMBOURG qu'ont été acceptées à l'unanimité les quatre résolutions suivantes en date du 22 février 2006 à 14h00:

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission d'Administrateur-Délégué de M. Jean-Charles Duigou.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission d'Administrateur de M. Jean-Charles Duigou.

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission d'Administrateur de Mme Christiane Lacroute.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de la Société DPLX en sa qualité de Commissaire aux Comptes.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Président*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028055//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

**AUBERGE DU LAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6841 Machtum, 77, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 19.140.

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean Albert, cuisinier, demeurant à L-5433 Niederdonven, 55, rue des Romains.
- 2.- Monsieur René Godart, employé, demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 17, Kraeizgaass.
- 3.- Madame Mariette Albert, cuisinière, épouse de Monsieur René Godart, demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 17, Kraeizgaass.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée AUBERGE DU LAC, S.à r.l., avec siège social à L-6841 Machtum, 77, route du Vin, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 19.140.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Gloden, de résidence à Grevenmacher, en date du 9 février 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 105 du 18 mai 1982, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Joseph Gloden en date du 12 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 189 du 11 juin 1990;
- suivant acte reçu par le même notaire Joseph Gloden en date du 15 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 165 du 17 avril 1993.

Le capital social a été converti en euros suivant procès-verbal de la réunion des associés sous seing privé du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1099 du 18 juillet 2002.

Que le capital social de la société s'élève actuellement au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont été attribuées comme suit:

|   |            |
|---|------------|
| 1.- Monsieur Jean Albert, prénommé, deux cent cinquante parts sociales. . . . . | 250        |
| 2.- Monsieur René Godart, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales. . . . .     | 125        |
| 3.- Madame Mariette Albert, prénommée, cent vingt-cinq parts sociales . . . . . | 125        |
| <b>Total: cinq cents parts sociales. . . . .</b>                                | <b>500</b> |

Lesquels comparants ont, ensuite, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Cession de parts sociales*

Monsieur René Godart et Madame Mariette Albert, les deux prénommés, cèdent et transportent par les présentes sous la garantie de fait et de droit chaque fois cent vingt-cinq (125) parts sociales pour le prix de chaque fois quatre-

vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 82.500,-) à Madame Juliette Schwitalla, employée, épouse de Monsieur Jean Albert, demeurant à L-5433 Niederdonven, 55, rue des Romains.

Est intervenue au présent acte:

Madame Juliette Schwitalla, prénommée, laquelle déclare accepter les prédites cessions de parts sociales.

Madame Juliette Schwitalla, prénommée, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et elle a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Les cédants Monsieur René Godart et Madame Mariette Albert, les deux prénommés, déclarent avoir reçu de la part de Madame Juliette Schwitalla, prénommée, le montant de chaque fois quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 82.500,-), au moment des présentes, ce dont quittance et titre.

Madame Juliette Schwitalla, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société AUBERGE DU LAC, S.à r.l. déclare accepter au nom de la société les prédites cessions de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Les associés de leur côté, déclarent accepter ces cessions de parts sociales.

Ensuite les associés Monsieur Jean Albert et Madame Juliette Schwitalla, les deux prénommés, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Suite aux cessions de parts intervenues, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été attribuées comme suit:

|  |     |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Jean Albert, cuisinier, demeurant à L-5433 Niederdonven, 55, rue des Romains, deux cent cinquante parts sociales . . . . .                                      | 250 |
| 2.- Madame Juliette Schwitalla, employée, épouse de Monsieur Jean Albert, demeurant à L-5433 Niederdonven, 55, rue des Romains, deux cent cinquante parts sociales . . . . . | 250 |
| Total: cinq cents parts sociales . . . . .   | 500 |

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de reformuler l'article 18 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### *Déclaration*

Les comparants déclarent qu'ils exploitent actuellement une station service qui doit être décontaminée. A cet effet, une provision à hauteur de soixante mille euros (EUR 60.000,-) a été créée dans les comptes de la société AUBERGE DU LAC, S.à r.l.

Comme cette provision est probablement insuffisante pour couvrir l'intégralité des frais de décontamination, les cédants s'engagent à contribuer pour moitié aux frais de décontamination pour la partie des coûts qui dépassent la provision déjà effectuée.

Les cédants s'engagent, sur présentation d'un décompte appuyé de factures, de payer le solde à leur charge endéans les trente jours de la réception de ce décompte par lettre recommandée. En cas de non-paiement endéans ce délai, cette somme portera intérêts au taux légal.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Albert, R. Godart, M. Albert, J. Schwitalla, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 23 janvier 2006, vol. 360, fol. 75, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2006.

H. Beck.

(031794/201/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

### **AUBERGE DU LAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6841 Machtum, 77, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 19.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2006.

H. Beck.

(031795/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

**JUST PROPERTIES S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxemburg, 25, avenue de la Liberté.  
H. R. Luxemburg B 93.412.

Im Jahre zwei tausend sechs. den achten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft JUST PROPERTIES S.A., mit Sitz in L-1931 Luxemburg, 25, avenue de la Liberté, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 93.412.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 30. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 586 vom 28. Mai 2003, und deren Statuten wurden abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 26. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 780 vom 24. Juli 2003.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, beruflich wohnhaft in L-1931 Luxemburg, 25, avenue de la Liberté.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Cindy Gabriele, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1931 Luxemburg, 25, avenue de la Liberté.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, beruflich wohnhaft in L-1931 Luxemburg, 25, avenue de la Liberté.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

1. Schaffung von zwei Kategorien von Verwaltungsratsmitgliedern A und B und, Abänderung von Artikel 6 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, aufgeteilt in zwei Kategorien A und B, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, ernannt durch die Generalversammlung, für eine Amtszeit welche sechs Jahre nicht überschreiten darf und jederzeit durch sie abberufen werden können. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.»

2. Abänderung von Artikel 7, letzter Absatz, der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Alle Dokumente und alle Ernennungen von Bevollmächtigten binden die Gesellschaft wenn sie im Namen der Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie A und eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie B unterzeichnet sind, oder durch einen dazu vom Verwaltungsrat ermächtigten Bevollmächtigten.»

3. Erhöhung der Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder von 3 auf 4.

4. Ernennung von Frau Alessandra Rucci zum Verwaltungsratsmitglied A.

5. Aufteilung der Verwaltungsratsmitglieder in zwei Kategorien von Verwaltungsratsmitglieder A und B, nämlich:

- Kategorie A: Frau Alessandra Rucci und Herr Marco Theodoli,

- Kategorie B: Frau Mireille Gehlen und Herr Thierry Jacob.

6. Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Schaffung von zwei Kategorien von Verwaltungsratsmitgliedern A und B und, Abänderung von Artikel 6 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

in deutscher Sprache:

«**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, aufgeteilt in zwei Kategorien A und B, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, ernannt durch die Generalversammlung, für eine Amtszeit welche sechs Jahre nicht überschreiten darf und jederzeit durch sie abberufen werden können. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.»

in französischer Sprache:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins répartis en deux catégories A et B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle. Les administrateurs sont rééligibles.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den letzten Absatz von Artikel 7 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

in deutscher Sprache:

«**Art. 7. (letzter Absatz).** Alle Dokumente und alle Ernennungen von Bevollmächtigten binden die Gesellschaft wenn sie im Namen der Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie A und eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie B unterzeichnet sind, oder durch einen dazu vom Verwaltungsrat ermächtigten Bevollmächtigten.»

in französischer Sprache:

«**Art. 7. (dernier alinéa).** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.»

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft von 3 auf 4 zu erhöhen.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen:

Frau Alessandra Rucci, Gesellschaftsverwalterin, geboren in Mailand (Italien), am 16. Dezember 1962, wohnhaft in CH-6901 Lugano, Via Massa 21 (Schweiz).

Ihr Mandat endet mit dem Mandat der anderen Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschafter sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2008.

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Zeichnungsberechtigung der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft wie folgt zu reorganisieren:

Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie A:

Frau Alessandra Rucci und Herr Marco Theodoli;

Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie B:

Frau Mireille Gehlen und Herr Thierry Jacob.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt siebenhundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Signé: M. Gehlen, C. Gabrielle, J.-H. Doubet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mars 2006, vol. 536, fol. 1, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 27. März 2006.

J. Seckler.

(028070/231/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

**XEDOC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 98.481.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 mars 2006, au siège de la société que:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de confirmer et ratifier tous les actes passés depuis la fin de l'assemblée générale statuant sur le premier exercice clôturant au 31 décembre 2004, à savoir le 12 décembre 2005.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Jérôme Bach de sa fonction d'administrateur et, de ne pas renouveler son mandat expirant à l'assemblée statuant sur le premier exercice clôturant au 31 décembre 2004, à savoir le 12 décembre 2005.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer en tant qu'administrateur, en remplacement du précédent:

- Mlle Anne Hertzog, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-rue. Son mandat expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2005.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de confirmer la nomination des administrateurs en fonction actuellement et de renouveler leur mandat rétroactivement au 12 décembre 2005, date de l'assemblée statuant sur le premier exercice clôturant au 31 décembre 2004 et ce, pour une durée de 1 an. Les mandats précités viendront donc à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2005.

La nouvelle composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- Monsieur Paul Keating, avocat, demeurant au 7/2 Barcelone, 08034 Espagne, Manuel Girona, 56;
- Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg;
- Melle Anne Hertzog, prénommée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de confirmer la nomination de Monsieur Paul Keating aux fonctions de président du conseil d'administration et de renouveler son mandat rétroactivement au 12 décembre 2005, date de l'assemblée statuant sur le premier exercice clôturant au 31 décembre 2004 et ce, pour une durée de 1 an. Ledit mandat viendra donc à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2005.

*Sixième résolution*

En application des dispositions statutaires, l'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes, WILLBURN CONSULTING S.A., expirant à l'assemblée statuant sur le premier exercice clôturant au 31 décembre 2004, à savoir le 12 décembre 2005.

*Septième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer à la fonction de commissaire aux comptes, à compter de l'exercice 2005:

- INDEPENDANT, S.à r.l., ayant son siège au 17, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg, en remplacement de la société WILLBURN CONSULTING S.A., son mandat expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05178. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028043//51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

**CARADOG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 66.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05676, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Agent domiciliaire*

Signature

(028332//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**HIRSCHMANN ELECTRONICS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.000.000,-.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 98.804.

**RECTIFICATIF**

Modification de l'adresse d'un administrateur:

- Monsieur Martin Block, 3 Kirton Grove, Solihull B91 3NW, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO05002. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028518/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.



**FINPRINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 74.353.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2006, les sociétés suivantes ont été appelées aux fonctions d'administrateur en remplacement de Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, M. Guy Baumann et M. Kettmann, démissionnaires: EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; la société COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de AUDIT-TRUST S.A. démissionnaire. Les mandats des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Le siège social de la société a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

*Pour FINPRINT S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05059. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028063/1017/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

**MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: EUR 17.000.000,-.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 103.297.

Lors de la résolution signée en date du 2 février 2006, les associés de la société MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l. ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Guido May, avec adresse professionnelle au 1, Rolandsbecker Weg, D-53619 Rheinbreitbach, Allemagne, en tant que gérant de la société MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l. avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Monsieur Peter Jansenberger, avec adresse professionnelle au 21, Neureutherstrasse, D-80799, München, Allemagne, en tant que gérant de la société MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l. avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Monsieur Rainer Tönies, avec adresse professionnelle au 4, Vogelsbergstrasse, D-63571, Gelnhausen, Allemagne, en tant que gérant de la société MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l. avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Monsieur Reinhold Kuhn, avec adresse professionnelle au 9, Am Obertor, D-63654, Büdingen Stadt Wolf, Allemagne, en tant que gérant de la société MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l. avec effet immédiat.

- Acceptation de la nomination de Madame Kay Ashton, avec adresse professionnelle au 1, New Fetter Lane, EC4A 1HH, London, Grande Bretagne, en tant que gérant de catégorie B de la société MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l. avec effet immédiat.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Neil MacDougall, avec adresse professionnelle au 1, New Fetter Lane, EC4A 1HH, London, Grande Bretagne, en tant que gérant de catégorie B de la société MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l. avec effet immédiat.

- Acceptation de la nomination de Madame Daniela Weber, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérante de catégorie A de la société MÜLLER & WEYGANDT, S.à r.l. avec effet immédiat.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la société MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l. avec effet immédiat.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Horst Trimborn, avec adresse professionnelle au 3, Wildscheuerweg, D-63303 Dreieich, Allemagne, en tant que gérant de catégorie B de la société MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03716. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028614/581/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

55066

**MICHELINE INVEST, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 53.372.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 24 mars 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur-Président, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 24 mars 2006 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour MICHELINE INVEST, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028260/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**LAGON 120 S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 115.055.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le seize mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- GL CONSULTING S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.282,

ici représentée par Chantal Simon, manager juridique, demeurant à Thionville, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée;

2.- JOMI INVEST S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 107.644,

ici représentée par Chantal Simon, manager juridique, demeurant à Thionville, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: LAGON 120 S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- l'achat et la vente de tous terrains à bâtir;
- toutes prestations d'ingénieries et d'études en vue de la valorisation desdits terrains;
- l'achat, la vente, l'exploitation, la gestion et l'administration de biens immobiliers.

Elle a par ailleurs pour objet la réalisation d'opérations commerciales, industrielles et financières, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations se rapportant à des valeurs mobilières et immobilières ainsi que la prise de participations dans d'autres sociétés, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts et garanties et l'acquisition de tous titres et droits, leur gestion et leur mise en valeur, et enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société ne tombe pas sous le coup de la loi sur les sociétés anonymes holding du 31 juillet 1929.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (EUR 31,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

|   |       |
|---|-------|
| 1.- GL CONSULTING S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 84.282, cinq cents actions . . . . . | 500   |
| 2.- JOMI INVEST S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 107.644, cinq cents actions . . . . .  | 500   |
| Total: mille actions . . . . .  | 1.000 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- GL CONSULTING S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 84.282,

2.- JOMI INVEST S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 107.644,

3.- IMMOBILIERE SAPHIR, S.à r.l. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, non encore inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean Greff, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Simon, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2006, vol. 901, fol. 90, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 mars 2006.

F. Molitor.

(028093/223/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

**CAMDEN TOWN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04977, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028348/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**AP PORTLAND 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 71.272.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(028381/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**AP PORTLAND 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 71.272.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(028379/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**FINLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 115.309.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of March.  
Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholders Frank Verdier, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name FINLEY, S.à r.l. (the «Company»), governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law») and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

**Art. 2. Object.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2006.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un des ses fondés de pouvoir A, Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination FINLEY, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.



Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfiques.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

#### *Souscription et libération*

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 78, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mars 2006.

P. Bettingen.

(032129/202/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**AUGHI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 85.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04980, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028351/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**AP PORTLAND 10, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 79.179.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(028354/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**CAFE CENTRAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 67, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 94.971.

*Première résolution*

- Madame Vidrago De Oliveira Marie, demeurant à L-3730 Rumelange, 499, Grand-rue, est nommée gérante administrative en remplacement de Madame Dos Santos Serrano Claudia.

*Deuxième résolution*

- Madame Dos Santos Serrano Claudia, demeurant à L-3737 Rumelange, 30, rue Henri Luck, est nommée gérante technique en remplacement de Madame De Turpel Berettini Roberta, démissionnaire.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de Madame Dos Santos Serrano Claudia et Madame Vidrago De Oliveira Marie.

Le 6 octobre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06179. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028425//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**CIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 78.489.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 308 du 26 avril 2001, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 20 février 2001, acte publié au Mémorial C n° 921 du 25 octobre 2001.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CIC LUXEMBOURG, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(031648/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

---

**CIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 78.489.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 308 du 26 avril 2001, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 20 février 2001, acte publié au Mémorial C n° 921 du 25 octobre 2001.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CIC LUXEMBOURG, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(031649/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

---

**CIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 78.489.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 308 du 26 avril 2001, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 20 février 2001, acte publié au Mémorial C n° 921 du 25 octobre 2001.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CIC LUXEMBOURG, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(031653/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

---

**CIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 78.489.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 308 du 26 avril 2001, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 20 février 2001, acte publié au Mémorial C n° 921 du 25 octobre 2001, et en date du 27 septembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 247 du 3 février 2006.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CIC LUXEMBOURG, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(031651/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

---

**LUBRIZOL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.506.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40182 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 29 mars 2006.

J. Elvinger

Notaire

(028361/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**AP PORTLAND 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 79.178.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(028364/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**MIDI INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 115.237.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Beatriz Garcia, avocate, avec adresse professionnelle au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

2. Madame Colette Sadler, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, bd Royal, L-2449.

Lesquels comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (Soparfi) qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MIDI INVESTISSEMENTS S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établie à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront devenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, le développement, la location, le financement et la mise en valeur d'actifs immobiliers situés aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière.

Elle peut, en outre, accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions et restrictions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** La société peut émettre des obligations, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf en cas d'urgence qui doit être spécifiée dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion. Le conseil d'administration peut valablement statuer sans convocation préalable si tous ses membres sont présents ou dûment représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent aux lieux, date et heure indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et places.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix pour ou contre une résolution, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être constatés par lettres, télégrammes, télex ou téléfax.

**Art. 9.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée, ou par les statuts de la société, à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des dividendes intérimaires en accord avec les conditions de la loi.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs et confier la direction de toutes les affaires ou d'une branche spécifique de la société à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spécifiques pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis parmi ses membres ou non, actionnaires ou non. Il peut aussi, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, nommé(s) administrateur(s)-délégué(s).

**Art. 12.** La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe ou unique de toute personne ou personnes auxquelles ces pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

### Assemblées générales des actionnaires

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, le premier jeudi du mois de juin à 13.00 heures.

Si ce jour est un dimanche ou un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales des actionnaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu décidé par le conseil d'administration.

**Art. 16.** L'assemblée générale des actionnaires entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et prendra des décisions sur toutes questions qui lui auront été soumises régulièrement.

**Art. 17.** Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la simple majorité des votes émis.

**Art. 18.** Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils énoncent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

**Art. 19.** L'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prescrits par la loi peut modifier les statuts dans toutes ses dispositions.

### Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve obligatoire aura atteint le dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi pour une modification des statuts.

**Art. 23.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale des actionnaires règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et rémunération.

### Dispositions générales

**Art. 24.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### Souscriptions - Paiements

| Actionnaires  | Capital<br>souscrit (EUR) | Capital<br>libéré (EUR) | Nombre<br>d'actions |
|---|---------------------------|-------------------------|---------------------|
| 1. M <sup>e</sup> Beatriz Garcia, prédésignée . . . . . | 999,-                     | 999,-                   | 999                 |
| 2. Mme Colette Sadler, prédésignée . . . . .            | 100,-                     | 100,-                   | 1                   |

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois en 2007.

#### Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Madame Beatriz Garcia, avocat, demeurant au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg;

- Monsieur Alfonso Garcia, economiste, avec adresse professionnelle au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg;  
- INTELICA LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés, sous le numéro 620043.

3. Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués.

4. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes.

5. Le siège de la société est fixé au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

6. Le mandat des administrateurs expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2010.

7. Le mandat du commissaire expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture étant faite, tous les comparants, connus du notaire ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Garcia, C. Sadler, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 58, case 5. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

J. Elvinger.

(031261/211/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

### **GESTION HOTELIERE Int. S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3231 Bettemburg, 56, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 38.312.

Im Jahre zweitausendundsechs, den 6. März.

Die Aktionäre der Aktiengesellschaft GESTION HOTELIERE Int. S.A., mit Sitz in L-3231 Bettemburg, 56, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 38.312 sind zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft GESTION HOTELIERE Int. S.A. wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse Lentz mit damaligen Amtswohnsitz in Remich am 25. Oktober 1991, veröffentlicht im Amtsblatt Sonderband C Nummer 134 vom April 1992.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Gunter Schlottig, Kaufmann, wohnhaft in L-3231 Bettemburg eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Fräulein Alida Muhovic, Pirvatbeamtin, wohnhaft in Soleuvre.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Huu Ha Ton, Privatbeamter, wohnhaft in Bettemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und befugt über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Rücktritt von einem Verwalter der Gesellschaft.

2. Ernennung von einem neuen Verwalter der Gesellschaft für eine Dauer von sechs Jahren.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Rücktritt der Dame Ivona Stölzel, wohnhaft in D-51147 Köln, 10A Im Bodenfeld, in ihrer Eigenschaft als Verwalter zu bestätigen, wie dies aus ihrem Schreiben von 10. September 2005 hervorgeht, welcher Schreiben, nach gehöriger ne varietur Unterschrift durch die Komparenten gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Verwaltungsrat zu ermächtigen, Herrn Hartmut Karos, Steuerberater, wohnhaft in D-66333 Völklingen, 124 Hugentotestr. für eine Dauer von vier Jahren rückwirkend am 10. September 2005, zum neuen Verwalter zu ernennen.

Von dem was vorausgeht, ist der Verwaltungsrat zusammengesetzt wie folgt:

- Herr Hartmut Karos, vorbenannt.

- Herr Rudolf Werny, Steuerberater, wohnhaft in Lebach.

- Herr Huu Ha Ton, Angestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt, in Bettemburg.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(028669/203/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.



**PARIS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 115.327.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
  - 2) Monsieur Jacques Reckinger, prénommé, en nom personnel.
- Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PARIS INVEST S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille sept.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

|   |        |
|---|--------|
| 1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée: vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . . | 24.999 |
| 2) Monsieur Jacques Reckinger, prénommé: une action . . . . .   | 1      |
| Total: vingt-cinq mille actions. . . . .  | 25.000 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 4.300,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Emile Vogt, Licencié ès Sciences Economiques et Commerciales, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Jopseh II, né à Luxembourg, le 14 octobre 1942;

b) Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965;

c) Monsieur René Schlim, Fondé de Pouvoirs Principal, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille onze.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 mars 2006, vol. 436, fol. 11, case 3. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2006.

H. Hellinckx.

(032273/242/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

### **TEAMWORKS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 70.617.

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de TEAMWORKS EUROPE S.A., R.C. Numéro B 70.617, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 28 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 714 du 25 septembre 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de du même notaire, en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon, Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 14.40 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 18, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

J. Elvinger.

(031347/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

**FIDEOS, Société Anonyme,  
(anc. FIDEOS Financial Engineering).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 114.678.

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDEOS Financial Engineering, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114.678, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 février 2006, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Bob Faber, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Heinz, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de la dénomination de la société en FIDEOS.
- 2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3.- Ajout d'un article qui va devenir par la suite le nouvel article 6 des statuts.
- 4.- Renumérotation des articles.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en FIDEOS et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FIDEOS.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un article qui va devenir par la suite le nouvel article 6 des statuts et qui aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le transfert d'actions est sujet à un droit de préemption comme décrit ci-après.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions doit notifier son intention au conseil d'administration de la Société en précisant le nombre d'actions, l'identité du cessionnaire et le prix convenu. Le conseil d'administration doit dans les quatorze (14) jours notifier par lettre recommandée ces informations à tous les actionnaires autres que l'actionnaire cédant.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre dans les trente (30) jours par lettre recommandée au conseil d'administration et à l'actionnaire cédant.

Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leur droit de préemption sur la vente proposée, les actions cédées leur sont attribuées proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Si aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, la Société peut racheter les actions à un prix qui, à défaut d'accord entre parties, sera équivalent à l'actif net comptable qui sera déterminé par le conseil d'administration, les administrateurs vendeurs n'ayant pas de droit de vote à cet égard, sur base des derniers comptes annuels de la Société ou du dernier état trimestriel préparé sur les mêmes bases que celles des comptes annuels, sans prise en compte d'un quelconque droit au titre d'un goodwill ou autre droit incorporel lié auxdites actions.

En cas de désaccord entre parties sur le prix, celui-ci sera définitivement tranché par un expert désigné d'un commun accord par les parties et statuant suivant les règles du code civil. A défaut d'accord sur la désignation d'un seul expert, chaque partie désignera un expert et les deux experts s'adjoindront un troisième expert. La décision des experts est prise à la majorité simple et est sans recours.

Si la Société ne souhaite pas racheter les actions à ces conditions, l'actionnaire cédant est libre de céder les actions à la personne indiquée dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

La violation des paragraphes précédents entraîne la nullité de la cession.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide en outre la renumérotation des articles 6 à 17 des statuts qui deviendront les articles 7 à 18 des statuts.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Meyer, B. Faber, A. Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2005, vol. 536, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2006.

J. Seckler.

(031299/231/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

**AP PORTLAND 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 74.499.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(028373/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**KANTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2565 Luxembourg, 6, rue de Salm.

R. C. Luxembourg B 72.566.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Signature.

(028422/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.241.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juillet 2006 à 11.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Rapport du liquidateur, Monsieur Pierre Schill,
- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- Nomination du commissaire à la liquidation

Pour assister ou être représentés à ces assemblées, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02092/755/15)

Le Conseil d'Administration.

**NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 44.241.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 juillet 2006 à 11.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Rapport du Commissaire à la liquidation, la FIDUCIAIRE GLACIS.
- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- Clôture de la liquidation.
- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à ces assemblées, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02093/755/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**GILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 46, route de Stavelot.  
R. C. Luxembourg B 91.771.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social, le 27 juin 2006 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social 2005;
3. Lecture du rapport du Commissaire concernant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005;
4. Approbation des comptes annuels;
5. Affectation du résultat;
6. Décharge aux administrateurs et au Commissaire;
7. Divers.

I (02382/667/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**VELAFI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.341.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 juillet 2006 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03018/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**PRAINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 80.417.

Convocation à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 3 juillet 2006 à 15.00 heures au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

*Ordre du jour:*

- Présentation et approbation des rapports de gestion du conseil d'administration sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2003, 2004 et 2005.
- Présentation et approbation des rapports du commissaire.

- Présentation et approbation des bilans et des comptes de profits et pertes aux 31 décembre 2003, 2004 et 2005.
- Affectations des résultats.
- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- Elections statutaires.
- Pouvoirs et rétributions du conseil d'administration.
- Remboursement des prêts actionnaires.
- Remplacement des actions au porteur actuelles par de nouvelles actions au porteur ou éventuellement par des actions nominatives.
- Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

I (03103/6312/25)

Le Conseil d'Administration.

**INTERGARDEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 78.031.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 29 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02967/506/16)

Le Conseil d'Administration.

**VONTOBEL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 38.170.

Invitation aux actionnaires de VONTOBEL FUND (la «Société») à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, le 3 juillet 2006 à 10.30 heures.

*Ordre du jour:*

Amendement du paragraphe 1 de l'Article 25 des Statuts de la Société visant à modifier les dates de début et de fin d'exercice de la Société afin qu'il débute le 1<sup>er</sup> septembre pour se clôturer le 31 août plutôt que, respectivement, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre. Le paragraphe 1 de l'Article 25 des Statuts de la Société sera désormais rédigé comme suit :

«L'exercice financier de la Société débutera le premier jour du mois de septembre et se clôturera, le trente et unième jour du mois d'août de l'année suivante».

Afin que l'Assemblée générale extraordinaire puisse valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, un quorum constitué de la moitié des actions en circulation devra être atteint. Si le quorum requis n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale extraordinaire sera organisée afin de délibérer valablement sans tenir compte du nombre d'actions représentées. Les résolutions proposées à chacune des deux assemblées générales extraordinaires seront ratifiées si celles-ci sont approuvées par les deux tiers des actions représentées à l'assemblée correspondante. Chaque action intégrale donne lieu à une voix, indépendamment de sa valeur nette d'inventaire.

Les actionnaires peuvent voter par procuration à chacune des assemblées. Les formulaires de procuration sont disponibles auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, B.P. 2463, L-2085 Luxembourg. Les actionnaires qui ne sont pas en mesure de participer à l'une ou aux deux assemblées sont priés de compléter, signer et renvoyer le(s) formulaire(s) de procuration correspondant(s) par fax et ensuite par courrier à l'attention de Mme Nora Aouinti, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, B.P. 2463, L-2085 Luxembourg (fax : (+352) 2696 9730) avant le 30 juin 2006, pour la clôture du change.

Les formulaires de procuration qui auront déjà été renvoyés pour l'Assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2006 seront réutilisés lors du vote de la seconde Assemblée générale extraordinaire reconstituée, le cas échéant.

Luxembourg, le 13 juin 2006

I (03123/755/31)

Pour le Conseil d'administration et en son nom.

**SIXT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 82.646.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 29 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02968/506/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**FICINO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 68.395.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 juillet 2006 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (03019/534/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**ELSA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 56.510.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 juillet 2006 à 14.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Divers.

I (03020/534/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**AMBERLUX, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 40.492.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 juillet 2006 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03023/534/14)

Le Conseil d'Administration.

---



55089

**DOREMI, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 95.134.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, le 3 juillet 2006 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

5. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
6. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006.
7. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
8. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
9. Divers.

I (03021/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**CHABLIS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 44.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juillet 2006 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (03022/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**HIPERMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 13.468.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2006 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du projet de scission
2. Décision de réaliser la scission en date du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et de transférer le patrimoine actif et passif, sans exception ni réserve, de la société scindée aux sociétés anonymes nouvellement constituées, à savoir, HIPERMARK INVESTMENTS S.A. et AFRICA INVESTMENTS S.A. sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés
3. Décharge spéciale aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au jour de l'assemblée générale extraordinaire
4. Détermination des lieux de conservation des documents de la société scindée pendant le délai légal
5. Approbation de la création de deux nouvelles sociétés anonymes et de leurs statuts tels que proposés dans le projet de scission, nomination des organes sociaux et fixation des adresses des sociétés résultant de la scission
6. Constatation que les apports aux nouvelles sociétés anonymes ont été faits sur base de la situation comptable au 31 décembre 2005 tel qu'indiqué dans le projet de scission
7. Approbation de l'attribution des actions des nouvelles sociétés anonymes aux associés de la société scindée
8. Divers

Les actionnaires sont avisés qu'un quorum de 50% des actions émises est requis pour délibérer sur les points de l'ordre du jour relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Si ce quorum n'était pas atteint, une 2<sup>e</sup> Assemblée portant sur ces points devra être convoquée. Par ailleurs, les résolutions pour être valables devront réunir les 2/3 au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (03124/795/28)

*Le Conseil d'Administration.*

55090

**ALPINE FOREIGN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 61.311.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 3 juillet 2006 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03024/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**BIOPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 57.504.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.**

L'assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2006 n'ayant pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour faute de quorum, une nouvelle assemblée se tiendra le mardi 25 juillet 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03025/755/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 36.216.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich le 29 juin 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation du bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Elections statutaires
5. Divers

I (03125/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**ARCELOR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 82.454.

Les actionnaires de la société anonyme ARCELOR sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 juin 2006 à 11.00 heures à LUXEXPO S.A., 10, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg-Kirchberg à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen de l'offre publique d'échange de Mittal Steel sur toutes les actions et toutes les obligations convertibles d'ARCELOR
2. Consultation quant à l'apport par M. Alexey A. Mordashov de la totalité de ses intérêts économiques dans les activités sidérurgiques de SeverStal (y compris SeverStal North America) ainsi que SeverStal Ressources (minéral de fer et charbon) et de sa participation dans Lucchini et d'une somme de 1,25 milliards d'euros en numéraire («l'Opé-

ration SeverStal») à ARCELOR conformément aux conditions décrites dans une note d'information adressée aux actionnaires.

Le prochain point de l'ordre du jour et le projet de résolution y afférant ont été insérés à la demande de personnes déclarant être actionnaires et représenter plus du cinquième du capital d'ARCELOR et sur la base de cette déclaration. Il ne résulte pas d'une initiative du Conseil d'administration.

«Mode d'approbation de l'Opération SeverStal et de l'émission de nouvelles actions ARCELOR en faveur de M. Mordashov»

Sous réserve de ce qui suit, l'Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Il n'y aura pas de vote sur le premier point à l'ordre du jour.

Les statuts donnent pouvoir au Conseil d'administration d'émettre des actions dans le contexte du capital autorisé. Le Conseil d'administration a néanmoins décidé de donner aux actionnaires une occasion de s'exprimer sur l'option que constitue l'Opération SeverStal et, éventuellement, de s'y opposer.

Pour le cas où des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée représentant plus de 50% du capital social émis d'ARCELOR demandent la résiliation des accords relatifs à l'Opération SeverStal parce qu'ils ne désirent pas le maintien de l'Opération SeverStal comme une alternative à l'offre publique d'échange de Mittal Steel, le Conseil d'administration procédera à la résiliation des accords relatifs à l'Opération SeverStal. Dans ce cas une indemnité de résiliation (break fee) de EUR 140 millions devra être payée par ARCELOR.

Au vu de l'importance de cette opération stratégique pour le futur d'ARCELOR le seuil de 50% est destiné à encourager la participation des actionnaires et à assurer que toute décision prise représente la volonté réelle de la majorité des actionnaires. Les accords relatifs à l'Opération SeverStal prévoient que l'Assemblée convoquée pour délibérer sur le deuxième point de l'ordre du jour ne pourra être ni retardée, ni ajournée. Ainsi, en cas d'ajournement de l'Assemblée sur demande d'actionnaires représentant 20% du capital social, un vote même négatif à l'Assemblée reconvoquée ne permettra plus de procéder à la résiliation des accords relatif à l'Opération SeverStal.

Si l'option de l'Opération ServerStal est maintenue, les actionnaires restent libres d'apporter ou non leurs actions à l'offre de Mittal Steel. L'Opération SeverStal deviendra caduque, si à l'issue de son offre, Mittal Steel détient plus de 50% du capital social d'ARCELOR en tenant compte des actions émises ou à émettre dans le cadre de l'Opération SeverStal.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée ou s'y faire représenter :

- Les actionnaires personnellement inscrits dans le registre des actions nominatives d'ARCELOR reçoivent à domicile tous les documents relatifs à la tenue de cette Assemblée et notamment l'avis de convocation précisant l'ordre du jour, les propositions de résolutions ainsi qu'un formulaire leur permettant de signifier leur intention d'assister à l'Assemblée ou de s'y faire représenter.
- Les actionnaires non inscrits personnellement dans le registre des actions nominatives d'ARCELOR doivent s'adresser à leur intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont détenues en compte. La date limite de réponse et de remise des documents en vue d'assister à l'Assemblée ou de s'y faire représenter est le 26 juin 2006 au plus tard.

Demande de documents

Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement le formulaire leur permettant de signifier leur intention d'assister à l'Assemblée ou de s'y faire représenter et les résolutions aux numéros suivants:

- soit directement auprès des services d'ARCELOR:

au siège social - Service Titres

Tél. +352 4792 2187

Fax +352 4792 2548

au siège social - Relations Investisseurs

Tél. +352 4792 2414 ou + 00 800 4792 4792

Fax +352 4792 2449

à Liège - Direction des Affaires Juridiques

Tél. +32 4 2366830

Fax +32 4 2366847

à Madrid - Service Relations Investisseurs

Tél. +34 91 596 94 75 ou +34 90 215 21 53

Fax +34 91 596 94 60 ou +34 98 512 60 88

à Paris - Service Relations Investisseurs

Tél : +33 1 71 92 00 90

Fax : + 33 1 71 92 00 98

- soit en s'adressant:

pour le Grand-Duché de Luxembourg, à la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG,

Luxembourg, Listing and Agency Administration

Tél. +352 4242 4599 ou + 352 4242 4525

Fax +352 4242 2887

pour la France, à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Paris

Tél. + 33 1 40 14 34 24

Fax + 33 1 40 14 58 90

pour la Belgique, à FORTIS BANQUE, Bruxelles

Tél. + 32 2 565 1660 ou + 32 2 565 5530

Fax + 32 2 565 5340

pour l'Espagne, à BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, Madrid  
Tél. +34 913747007  
Fax +34 913743471

Tous ces documents peuvent également être téléchargés à partir du site Internet [www.arcelor.com](http://www.arcelor.com) sous la rubrique «Gouvernance d'entreprise > Assemblée Générale»

*Pour le Conseil d'administration*

Le Président

J. Kinsch

I (03119/000/89)

**ATHENA VENTURE CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 79.022.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 juillet 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03074/010/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**PRAINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 80.417.

Convocation à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la Société qui aura lieu le 3 juillet 2006 à 16.00 heures au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

*Ordre du jour:*

- Modification de la dénomination de la société en DANI HOLDING S.A.
- Modification de l'article 11 des statuts afin que toute assemblée, tant ordinaire qu'extraordinaire, puisse se tenir un jour férié.
- Modification de l'article 13 des statuts afin de fixer un quorum de présence représentant au moins 51% du capital social pour toute assemblée, tant ordinaire qu'extraordinaire.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

I (03104/6312/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**ELITE MODEL MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 73.844.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra vendredi 30 juin 2006 à 14.00 heures à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats pendant l'année sous revue.
5. Divers.

I (03126/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

55093

**SEACAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 94.229.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui se tiendra de manière ordinaire le *1<sup>er</sup> juillet 2006* à 14.00 heures au siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture des comptes annuels au 31 décembre 2005;
2. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Ratification des actions du Conseil d'Administration;
6. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat concernant l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005,
7. Divers.

I (03102/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**PAM (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.128.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2006 n'ayant pas obtenu le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PAM (L) à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *17 juillet 2006* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 30 des statuts de la Sicav afin de prévoir, au minimum, une distribution annuelle de l'ensemble des revenus d'intérêts recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte de l'article 30 des statuts est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.

I (03122/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**LOOFINLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 28.798.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *22 juin 2006* à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02551/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

55094

**COGINPAR, COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 5.136.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 juin 2006 à 14.00 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

II (02079/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**OMNIUM EUROPEEN D'ENTREPRISES, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 6.438.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 26 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02096/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**CUZINCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 9.709.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held at the address of the registered office, on June 21, 2006 at 14.30 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

II (02167/534/15)

*The Board of directors.*

**VIONNELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 96.813.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 21 juin 2006 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.

4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nominations de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

II (02419/000/18)

Le Conseil d'Administration.

**INSTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 14.780.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, le 27 juin 2006 à 17.00 heures au siège d'INTERFIDUCIAIRE S.A. à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2005.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations Statutaires.
6. Divers

II (02249/1261/17)

Le Conseil d'Administration.

**PARTIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 9.596.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which is going to be held at the address of the registered office, on June 21, 2006 at 11.30 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the report of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

II (02169/534/15)

The board of directors.

**COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 27.838.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 22 juin 2006 à 14.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02552/000/20)

Le Conseil d'Administration.

55096

**LAMACO, Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 25.097.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am 21. Juni 2006 um 11.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuzuweisung per 31. Dezember 2005.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Verschiedenes.

II (02170/534/15)

*Der Verwaltungsrat.*

**ALADIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.704.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra anticipativement le 22 juin 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02974/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**PARINFIN, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 61.154.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 21 juin 2006 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02168/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**FALKLAND S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 8.430.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 30 juin 2006 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2006 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 30 juin 2006 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

II (02288/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*



55097

**SUVIAN S.A., Société Anonyme Holding.**  
Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 8.515.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held at the address of the registered office, on *June 21, 2006* at 5.00 p.m., with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

II (02171/534/14)

*The Board of Directors.*

**FAREALE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 89.378.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *21 juin 2006* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Ratification de la cooptation de deux nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (02538/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 13.091.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *26 juin 2006* à 9.00 heures au siège social

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2005.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02623/000/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**WAINBROM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 96.309.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *30 juin 2006* à 8.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02636/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**EPERLAN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 96.316.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 juin 2006 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte et Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (02626/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS (S.D.I.) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 50.399.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 juin 2006 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 mars 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 mars 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (02627/045/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**ZONDOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 64.891.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 21 juin 2006 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02741/788/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**ALBIN WEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 30.277.

La première Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 12 mai 2006 à 17.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 30 juin 2006 à 17.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement quant à la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02634/755/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**WORLD PROMOTION COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.550.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 21 juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

II (02742/788/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**HUBBLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.643.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 23 juin 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (02703/045/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**REALPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.747.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 21 juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
6. Divers

II (02744/788/18)

Le Conseil d'Administration.

---

55100

**VIBORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 64.797.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 21 juin 2006 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02743/788/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**RADIX HOLDING S.A., Société Anonyme.  
(anc. KORTISA & KRÜGER HOLDING S.A.)**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.827.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 21 juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02745/788/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**MAGIST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 100.119.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 21 juin 2006 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02746/788/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**ICARE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 54.948.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 22 juin 2006 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire

55101

5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02755/000/20)

Le Conseil d'Administration.

**KEGWORTH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.781.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 21 juin 2006 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02747/788/15)

Le Conseil d'Administration.

**CENTAURO PARTICIPATIONS S.C.A., Société en commandite par actions.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 21 juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du gérant et du Conseil des Commissaires
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au gérant et aux commissaires
4. Divers

II (02748/788/15)

Le Gérant.

**LES ROSSIGNOLS S.A. 1850, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 54.830.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 22 juin 2006 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Divers

II (02764/000/22)

Le Conseil d'Administration.

55102

**CANREAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 26.384.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 21 juin 2006 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02750/788/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 46.996.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 21 juin 2006 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02749/788/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**LANGONNAISE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 37.492.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des Actionnaires qui se tiendra le lundi 26 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02896/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**ORFEUILLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 90.652.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 22 juin 2006 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005

3. Affectation du résultat
  4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
  5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
  6. Nominations statutaires
  7. Divers
- II (02756/000/20) Le Conseil d'Administration.
- 

**ALINVEST HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 32.795.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 27 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
  2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
  3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
  4. Elections statutaires.
  5. Divers.
- II (02854/1031/15) Le Conseil d'Administration.
- 

**GEF REAL ESTATE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 21.066.

The Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on Monday 26th June 2006 at 11.30 a.m. at the registered office with the following

*Agenda:*

1. Submission of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor on the financial statements as at December 31, 2005.
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss account as of December 31, 2005 and allocation of the result.
3. Discharge to be granted to the Directors and the Statutory Auditor with respect to the performance of their duties during 2005.
4. Election of the Directors, Commissaire and an independent external auditor.
5. Sundry.

To be present or represented to this annual general meeting, Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

II (02786/755/19)

The Board of Directors.

---

**BINOCULUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.043.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 21 juin 2006 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
  2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
  3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
  4. Divers
- II (02751/788/15) Le Conseil d'Administration.
-

55104

**PECANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 47.903.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 22 juin 2006 à 9.00 heures au siège social

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2005
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005 et affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02973/584/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS FILUNOR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 6.739.

Les Actionnaires de la Société de Participations FILUNOR, Société Anonyme, sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

pour le mercredi, 21 juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005
2. Rapport du Commissaire
3. Lecture et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02702/534/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**LUGESCA, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION ET DE CAPITALISATION S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 98.223.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 22 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02855/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*